



Avenant au contrat de travail

Par **Hushi**, le **18/06/2013 à 18:40**

Bonjour je viens de recevoir un avenant a mon contrat de travail et j'ai un problème sur la signification du paragraphe de la rémunération (la chose la plus importante!!).
Voici le paragraphe:
"Compte tenu de l'extension des responsabilités confiées à M. X [...] sa rémunération fixe mensuelle brute s'élève à compter du 1 juillet 2013 à la somme de 3000€, versée sur 13 mois en contrepartie de 151,67 heures de travail effectif mensuel.
Cette rémunération mensuelle inclut la prime de 13eme mois, conventionnellement prévue."
Pour moi il y a contradiction entre la première partie du paragraphe et la seconde.
Alors selon ce contrat pensez vous que je percevrai 3000€ 13 fois ou bien 3000€ 12 fois?
Je suis un peu perdu merci d'avance pour vos conseils.

Par **DSO**, le **18/06/2013 à 22:17**

Bonjour,
Les 2 phrases sont contradictoires.
Je vous conseille donc de faire modifier l'avenant avant de le signer pour éviter toute complication ultérieure.
Cordialement,
DSO